

Glossaire

Le concept de **chœur** s'oppose à celui de *soliste* : plusieurs personnes chantent ensemble, à l'unisson (à la même hauteur), ou en polyphonie (à des hauteurs différentes).

Une **improvisation** est une invention sur une séquence harmonique d'un thème. Le musicien laisse libre cours à son inspiration, son imagination.

Une **introduction** est une partie qui ouvre un mouvement, une pièce, un morceau.

Une **nuance** indique l'intensité relative d'une note, d'une phrase, ou encore d'un passage entier d'une œuvre musicale : « **f** » = forte = fort ; « **mf** » = mezzo forte = moyennement fort ; « **p** » = piano = faible.

Un **pont** est un court passage, plus ou moins développé, servant de transition entre deux phrases ou deux sections d'une œuvre.

Le **rythme** est ce qui détermine la durée des notes les unes par rapport aux autres.

Le **soliste** est un interprète qui assure seul l'exécution d'une partie musicale dans un ensemble ou de manière isolée.

Un **solo** est un processus par lequel le musicien improvise, crée ou produit une œuvre musicale spontanée, imaginaire en se servant de sa créativité dans l'instant.

Le **tempo** c'est l'allure (la vitesse) d'exécution d'une œuvre musicale.